Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 53 (1956)
Heft: 3

Rubrik: Documentation scientifique ; Technique apicole

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Il faut, pour qu'une colonie prospère normalement, que soient réunies les conditions suivantes :

a) Une mère, jeune, dynamique et excellente pondeuse.

b) Des abeilles en nombre suffisant et surtout de jeunes ouvrières nourrices capables de couver et alimenter toutes les larves nées de la ponte de la reine.

c) Des cadres en parfait état, renfermant d'abondantes réserves de nourriture, miel et pollen et un nombre suffisant de cellules vides pour permettre à la reine d'étendre sa ponte au fur et à mesure que la population le permet.

Mon cher débutant, ne gardez donc dans votre rucher que des colonies pouvant faire un bon démarrage au printemps et vous donner une récolte, si le temps le permet ! Quant aux autres, réunissez-les sans regret. Mieux vaut moins de colonies, mais que toutes puissent, dès la miellée arrivée, recevoir la hausse.

De plus en plus les apiculteurs prennent l'habitude de stimuler leurs ruches au printemps. Nous l'avons dit bien souvent : c'est une arme à deux tranchants. Contentons-nous pour aujourd'hui de recommander de bien tenir au chaud les colonies stimulées afin que les gelées printanières ne puissent refroidir le couvain ce qui compromettrait à la fois le résultat espéré et la santé des abeilles.

Nous trouvons dans la « Belgique apicole », sous la plume de A. Richard, le petit article suivant :

« Le nourrissement de printemps peut provoquer le pillage en cette saison où le nectar n'est pas abondant. Donc, si après les visites pratiquées nous décelons quelques combats nous avons un moyen bien simple de les arrêter. Prenons quelques pousses de sureau maintenant plein de sève, broyons-les et disposons-les de chaque côté du trou de vol. Immédiatement le pillage cessera. Pendant plus de trente ans, nous avons fait l'expérience et nous pouvons assurer que le remède est radical. Remède de rebouteux, direz-vous. Peut-être ! mais il est excellent et les vieux mouchiers le connaissent. Le sureau se trouve à peu près partout. Nous ne pouvons que recommander aux apiculteurs d'en cultiver près du rucher pour en faire l'essai. »

Que revienne bien vite mars avec de belles journées qui nous permettront de reprendre contact avec nos amies.

Gingins, ce 14 février 1956. M. SOAVI.

DOCUMENTATION SCIENTIFIQUE

Lutte contre l'acariose *Canton de Vaud*

Les inspecteurs régionaux des districts d'Avenches, de Payerne, d'Yverdon et de Grandson, ainsi que les apiculteurs dévoués soucieux

de la santé de leurs ruchers doivent observer leurs abeilles lors des premières grandes sorties, au milieu du jour, en mars déjà, afin de voir s'ils trouvent devant le trou de vol et sur le sol des *abeilles vivantes incapables de voler, en petits groupes ou seules.* Ces abeilles sont suspectes d'être malades ; acariose ou noséma.

Il suffit de les ramasser, noter *le numéro* de la ou des ruches et de les adresser à l'inspecteur cantonal pour examen.

Les inspecteurs recevront la liste des ruchers à prospecter particulièrement dans leur secteur de travail.

L'inspecteur cantonal.

Communication de la Station fédérale du Liebefeld
Section des abeilles

Lutte contre l'acariose

La Section des Abeilles recommande aux apiculteurs romands de surveiller leurs ruches lors des premières sorties. S'ils trouvaient des abeilles vivantes dans l'impossibilité de voler (abeilles traînantes) devant leurs ruches, cela en quantité, qu'ils veuillent bien en aviser immédiatement le Liebefeld par téléphone, No 031 . 5 00 37. Demander M. Schneider. **Réd.**

Restrictions concernant la vente et l'achat d'abeilles et de reines

Lutte contre l'acariose

Les apiculteurs et tous ceux qui font le commerce d'abeilles et de reines, sont rendus attentifs aux dispositions de l'ordonnance fédérale du 11 août 1955, publiée dans le Journal suisse d'apiculture d'octobre 1955, pages 281, 282 et 283.

Le déplacement d'abeilles et de reines en Suisse est subordonné aux règles suivantes :

Territoires sous séquestre. Il est interdit de sortir des reines et des abeilles de ces territoires ; à l'intérieur de ceux-ci, les transports peuvent être autorisés par l'inspecteur des ruchers.

Territoires qui ne sont pas sous séquestre. Le commerce est libre ; il est permis de déplacer, vendre, expédier des reines et des abeilles. Un certificat de santé de l'inspecteur est cependant nécessaire.

Observation. La liste des territoires sous séquestre est publiée dans le bulletin vétérinaire fédéral de mai 1955, le prochain paraîtra en mai ou début de juin 1956 avec les modifications survenues.

A titre d'information, nous donnons ci-après les territoires romands actuellement sous séquestre.

Vaud, tout le canton, à l'exception des districts de Payerne, Grandson, Yverdon et Avenches. *Genève* et *Valais,* entièrement. *Les districts fribourgeois* de la Glâne, de la Gruyère, de la Veveyse. Le canton du *Tessin* est momentanément aussi à ban.

Le canton de Fribourg, à l'exception des districts indiqués ci-dessus, le canton de Neuchâtel et le Jura bernois ont fait le traitement général, ils seront sortis du séquestre prochainement.

Pour plus de clarté, il sera fait dorénavant deux catégories d'annonces pour la vente d'abeilles et de reines :

1. Annonces intéressant uniquement les territoires sous séquestre.
2. Annonces n'étant subordonnées à aucune restriction, c'est-à-dire, abeilles et reines pouvant être expédiées librement. (Avec cependant un certificat de l'inspecteur.)

TECHNIQUE APICOLE

Quelques considérations sur la ruche Burki-Jecker

Dans son livre « Les méthodes modernes d'apiculture », sorti de presse en 1948, l'ingénieur Alin Caillas proposait à ses lecteurs l'emploi, dans la construction des habitations de nos abeilles, de matières isolantes, telles que l'isorel, la laine de verre et le liège aggloméré. Dans le même ordre d'idées, cet apiculteur songeait également à tirer parti des propriétés thermiques de la paroi réfléchissante. C'est ainsi qu'il pensait obtenir, en insérant à l'intérieur des parois de la ruche des tôles très minces de métal brillant, une meilleure régulation de la température de la grappe. Théoriquement, ce calorifugeage parfait devait donc permettre à l'essaim de passer au mieux la période difficile de l'hiver, tout en économisant au maximum ses provisions. Enfin, Monsieur Caillas escomptait, qu'au moment voulu, le démarrage de ses ruchées serait tout particulièrement favorisé.

L'expérimentation de ce calorifugeage n'a pas donné satisfaction à son auteur ; c'est ce qui ressort de l'article paru dans le « Journal suisse d'apiculture » du mois d'octobre dernier. Les colonies, logées dans de telles ruches, subissent en réalité un retard très sensible dans leur développement printanier. Ce résultat négatif peut être très facilement expliqué. Les abeilles se trouvent complètement isolées dans leur habitation calorifugée. Par température basse, la paroi réfléchissante empêche effectivement la déperdition de chaleur du groupe. D'autre part, le froid extérieur ne peut pénétrer à l'intérieur

de la ruche par l'intermédiaire des parois de celle-ci. Mais, lorsque la température de l'air se réchauffe, ce réchauffement, pour la même raison citée précédemment, n'est pas perçu par les abeilles. Dans nos régions à récoltes hâtives, un calorifugeage très poussé de la ruche n'est donc pas à conseiller.

Toutefois, l'utilisation de la paroi brillante peut tout de même être envisagée par l'apiculteur, spécialement dans la Bürki-Jecker. C'est par la face supérieure de la ruche que se produisent les plus importantes déperditions de chaleur. En hiver comme au printemps, toutes mes colonies sont soigneusement calfeutrées au moyen de coussins remplis de paille ou de foin. En glissant la main entre les planchettes de recouvrement et ces coussins, on est frappé par la douce chaleur qui se trouve concentrée dans cet espace. Cette chaleur est plus ou moins prononcée suivant que l'essaim, qui se trouve immédiatement au-dessous, est plus ou moins populeux. Dernièrement, j'ai fait venir d'une maison spécialisée dans la vente d'articles apicoles, des tôles d'aluminium. Ce métal est très brillant et ses propriétés thermiques sont déjà connues depuis fort longtemps de chaque apiculteur. N'utilise-t-on pas cette matière pour recouvrir les toits de nos ruches ? On protège de cette manière les colonies des rayons trop brûlants du soleil estival. Dès la reprise de la ponte de la reine, je placerai ces tôles d'aluminium entre le calfeutrage et les planchettes de recouvrement de quelques-unes de mes colonies. Ce calorifugeage partiel, qui ne représentera nullement un obstacle à la pénétration de la chaleur extérieure, permettra à mes abeilles de récupérer en grande partie les rayons calorifiques qui s'échappent du nid à couvain. Je ne manquerai pas de vous tenir au courant des résultats obtenus et reviendrai donc en temps voulu sur ce problème.

R. RUEGGER.

ECHOS DE PARTOUT

Saviez-vous que...

- l'adrénaline, la noradrénaline et l'hydroxytyramine ont été extraites de l'abeille.
- le sang de l'abeille renferme du glucose et du fructose à raison de 1700 à 3000 mg pour cent. Le sang des jeunes ouvrières et des reines vierges est plus riche en fructose que celui des ouvrières âgées et des reines en ponte.
- la couleur du tégument est influencée par la chaleur : une température basse durant une longue période produit une coloration